

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE : AUTORISATION DE SIGNER LES BAUX EN L'ÉTAT FUTUR D'ACHÈVEMENT AVEC LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ (1.1)

L'an deux mille vingt-deux, le 04 juillet à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de conseillers votants : 32

Date de convocation du Conseil : **27 juin 2022**

Date d'affichage de la convocation : **27 juin 2022**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, VANEL-NORMANDIN, et Messieurs PELLÉ, VENARRE, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames ASSENARE, CETTIER, COSSARD, HUSSON, VUILLIOT, MARTINOD, GARNIER-SIMON, Messieurs VAN VAEREMBERG, ROBBEZ, SIGAUD, LEVITRE, PELLETIER, DUBOUT et JUILLARD (conseillers).

Pouvoirs :

Mme BLANDIN donne pouvoir à Mme VANEL-NORMANDIN,
M. DANGUY donne pouvoir à Mme ASSENARE,
Mme ZELLER donne pouvoir à Mme GILLET,
M. CRUYPENINCK donne pouvoir à Mme VUILLIOT,
M. MAZET donne pouvoir à M. DUNAND,
Mme GIET donne pouvoir à Mme MARTINOD,
Mme LUZZI donne pouvoir à M. DESAY,
Mme DA SILVA DIAMANTINO donne pouvoir à Mme CETTIER,
M. MOLINAS donne pouvoir à M. ROBBEZ,
M. BOCQUET donne pouvoir à Mme GARNIER-SIMON.

Absent : M. CADOUX.

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

VU le projet de Bail en l'État Futur d'Achèvement (BEFA) relatif à la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP),


VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT que la mise à disposition des locaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire est préalablement établie par la contractualisation d'un Bail en l'État Futur d'Achèvement auprès de chacun des professionnels de santé,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE**, le projet de Bail Professionnel en l'État Futur d'Achèvement établi dans le cadre de la mise à disposition des locaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire, ci-annexé,
- **AUTORISE**, Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer les baux à intervenir avec les professionnels de santé et toutes les pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le 
ID : 001-210101739-20220705-2022_078_DEL-DE

La secrétaire de séance,
Dominique COURT



Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 05 juillet 2022.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 07 juillet 2022 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 07 juillet 2022.